

## **Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberrisques 2018-2022 (SNPC)**

Monsieur le président,  
Monsieur le secrétaire général,

Suite à votre demande du 23 octobre dernier concernant l'objet susmentionné, nous vous transmettons la prise de position du canton de Neuchâtel.

Le canton de Neuchâtel est très préoccupé par l'évolution des menaces en matière de cybercriminalité, ce d'autant plus que pratiquement toutes les collectivités publiques sont dépendantes, pour la délivrance de leurs prestations, de la ressource informatique. En conséquence, nous sommes persuadés que la mise en place de mesures de protection fortes contre les cybermenaces est primordiale pour la Suisse, son économie et ses administrations.

Le rapport associé ne met, par contre, pas suffisamment en avant les mesures de sécurité stratégiques choisies pour réduire les cyberrisques. Il est trop général et ne donne pas une direction claire que l'on s'attendrait à trouver dans une stratégie nationale.

La précédente SNPC (2013-2017) n'a eu pratiquement aucun effet pour le canton de Neuchâtel et nous craignons que cette deuxième version ne nous amène aucune amélioration sensible dans le domaine de la protection contre les cyberrisques. La collaboration et la coordination avec les cantons et les communes ne sont pas suffisamment mises en évidence pour faciliter le rattachement de nos actions à un concept national ; il en va de même pour les entreprises, en particulier les PME qui doivent être mieux informées et intégrées au concept global afin d'éviter qu'elles représentent à terme un risque systémique.

Nous vous suggérons donc d'étendre ce document par un chapitre permettant de mettre en avant un nombre limité de mesures de protection prioritaires qui doivent être suivies et réalisées dans tous les cantons d'ici 2022 car, même si la sécurité est l'affaire de tous, il est absolument nécessaire qu'au minimum, un ensemble d'actions transversales soit mis en œuvre par tous les acteurs afin d'éviter des faiblesses de sécurité sur lesquelles les cybercriminels pourraient s'appuyer.

Nous relevons également que l'ensemble des acteurs sera confronté au défi d'acquisition du financement et du maintien des compétences à niveau. La stratégie en reste pourtant à des principes très généraux sur ce thème.

Nous souhaitons également qu'un document de communication (flyer) puisse être rédigé afin de pouvoir porter une vision unique, commune et facile à comprendre auprès des partenaires neuchâtelois (État, communes, santé, social, écoles, entités parapubliques) comme du monde économique.

En vous remerciant de l'attention que vous prêterez à la présente, nous vous prions de croire Monsieur le président, Monsieur le secrétaire général, à l'expression de notre haute considération.

Neuchâtel, le 20 décembre 2017

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. FAVRE

*La chancelière,*  
S. DESPLAND